



Ville d'Haveluy

MAIRIE DE HAVELUY
10000 HAVELUY

Haveluy, ma ville

Tél : 03.27.44.20.99

Fax : 03.27.44.63.21

mairie@haveluy.fr

BUDGET PRIMITIF 2018

NOTE DE SYNTHESE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES

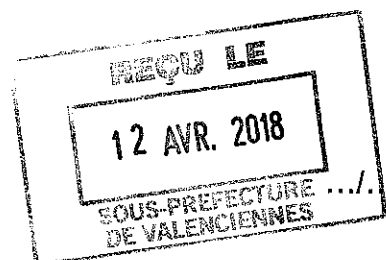
L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe stipule que « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note établit principalement des comparaisons entre le BP 2017 et le BP 2018. Elle ne tient pas compte du budget supplémentaire 2017. Le compte administratif 2017 n'étant pas voté, les résultats de 2017 seront repris au budget supplémentaire.

Dans un contexte financier difficile, la commune doit, comme pour les années précédentes, s'efforcer de poursuivre ses objectifs de gestion. Le budget primitif 2018 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité.

Les grandes orientations pour l'année 2018 sont dans la continuité de celles engagées depuis 2014:

- La non augmentation des taux des trois impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages.
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une amélioration de l'offre de service public communal et le maintien des efforts pour accompagner le tissu associatif
- La poursuite des investissements



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement
à Mr le Maire - Hôtel de ville - 59255 Haveluy

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 523 600 € soit une diminution 1.00 % par rapport à 2017.

Comme les années précédentes, la recherche d'économies en fonctionnement est la priorité.

Chaque réduction proposée demande un effort des services de la collectivité.

Rappel : Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements.

Détail des chapitres des dépenses de fonctionnement :

Chapitre et libellé	BP 2017	BP 2018	Progression en %
011- Charges à caractère général	806 100	800 900	- 0,65
012 – Charges de personnel	1 363 300	1 323 900	- 2.89
014 – Atténuations de produits	11 000	15 000	+ 1.36
65 – Autres charges de gestion courante	263 200	286 600	- 8.16
66 – Charges financières	22 000	21 000	- 4.54
67 – Charges exceptionnelles	6 500	44 600	/
023 – Virement à la section d'investissement	22 000	23 800	+ 8.18
042 - Amortissements	31 200	31 200	0
Total des dépenses de la section de fonctionnement	2 548 700	2 523 600	- 0.98

Principales variations au sein des chapitres :

011

Il est prévu une hausse de 20 000 € pour les achats de prestations de services correspondant principalement à la mise en place d'un service de restauration qui sera proposé aux personnes âgées une fois par mois au restaurant scolaire. Des crédits sont également prévus pour les nouvelles activités de loisirs qui seront mises en place pour les adolescents.

Il est prévu une baisse de 11 500 € pour les locations immobilières correspondant à la suppression du séjour du centre pour adolescents. Un nouveau programme d'activités à destination de ces jeunes est en cours d'élaboration.

Les frais d'honoraires diminuent de 14 000 € (l'an passé, la commune a fait appel à des assistants à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de ces marchés d'assurances, de restauration scolaire et municipale et de chauffage des bâtiments communaux).

Les frais de télécommunications baissent de 5 000 €. La commune vient de signer un contrat avec un nouvel opérateur qui devrait permettre une réduction substantielle du montant de ces factures.

012

La rémunération du personnel titulaire est en hausse de 50 000 € (embauches de personnel au sein des services techniques).

La rémunération du personnel non titulaire diminue de 7 000 € (suppression d'un emploi à temps non complet). .../...

En raison de la suppression des emplois d'avenir, les crédits sont réduits de 71 000 €.

L'enveloppe budgétaire concernant les CUI-CAE est conservée pour la mise en place du nouveau dispositif « parcours emploi compétence ».

Les cotisations aux ASSEDIC diminuent de 8 000 € en raison de la réduction du nombre de contrats aidés.

014

La hausse des crédits inscrits pour le reversement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est estimée.

65

La compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » est transférée à compter du 1^{er} janvier 2018 à la CAPH.

Le conseil communautaire a décidé d'instaurer la taxe « GEMAPI ». La commune n'aura donc plus de contribution à verser au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique Scarpe Bas Escaut. Les crédits à l'article 65548 sont donc réduits de 11 000 €.

Le Conseil Municipal a refusé comme en 2017 de fiscaliser la contribution à verser au SIDEN – SIAN au titre de la Défense Extérieure contre l'Incendie et a donc décidé d'imputer cette dépense directement sur le budget communal (15585 €).

La subvention de fonctionnement au CCAS passe de 50 000 € à 45 000 €, l'excédent de fonctionnement 2017 s'élevant à 26 274 €.

66

Le remboursement des intérêts d'emprunt diminue de 1 000 €.

67

Lors de l'émission des titres de régularisation d'encaissement des centimes (1/12^{ème} du produit des impositions locales est versé par mois à la commune), une erreur s'est produite (double encaissement). Une recette comptabilisée sur 2017 est donc annulée engendrant une charge de 38 600 € sur 2018.

Le total des prélèvements au profit de la section d'investissement s'élève à la somme de 55 000 €.

.../...

Détail des chapitres des recettes de fonctionnement :

Chapitre et libellé	BP 2017	BP 2018	Progression en %
013 - Atténuations de charge	1 000	500	- 50,00
70 – Produits des services, du domaine...	96 400	95 900	- 0.52
73 – Impôts et taxes	1 254 700	1 270 800	+ 1.28
74 – Dotations et participations	1 161 400	1 085 200	- 6.56
75 – Autres produits de gestion courante	33 200	31 000	- 6.63
77 – Produits exceptionnels	2 000	40 200	/
04_ – Opérations d'ordre	0	0	/
Total des dépenses de la section de fonctionnement	2 548 700	2 523 600	- 0.98

Principales variations au sein des chapitres :

70

Une hausse de 10 000 € sur le produit des redevances est inscrite en prévision de la vente des repas qui seront proposés aux personnes âgées une fois par mois au restaurant scolaire.

Le fonctionnement de l'espace numérique de proximité n'étant plus subventionné par la CAPH, le chapitre est amputé de 7 000 €.

73

Le produit des trois taxes locales augmente de 2.24%

Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux votés par le conseil municipal	Produit fiscal attendu	
Taxe d'Habitation	1 848 000	19,76 %	365 165
Foncier Bâti	1 196 000	31,71 %	379 252
Foncier Non Bâti	29 900	90,54 %	27 071
TOTAL.....		771 488	

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (art.73223) est réduit de 4 200 €. Cette réduction est une estimation.

74

Le montant des dotations octroyées par l'Etat est quasi identique par rapport à 2017. En raison de la suppression des emplois d'avenir, les remboursements de l'Etat sont réduits de 39 900 €. La prise en charge par l'Etat des contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) est diminuée de 49 000 €. Le montant de la dotation de solidarité communautaire est réduit de 2.50% chaque année.

77

EDF a prélevé par erreur, sur l'exercice comptable 2017, la somme de 26 274 € pour la consommation d'électricité au plan d'eau municipal. EDF a procédé au remboursement sur 2018.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 377 100 €.

Liste de principaux travaux et acquisitions :

- Aménagement du passage entre l'église et l'espace Pierchon et mise en accessibilité des entrées des bâtiments
- Marquage au sol de places de stationnement dans diverses rues de la commune
- Travaux d'aménagement de sécurité (ralentisseurs) dans les rues de la commune
- Installation de deux feux comportementaux rue Jean Jaurès
- Travaux de mise en accessibilité du piétonnier de l'espace Pierchon (entrée de l'école mixte)
- Travaux de rénovation de la façade sud de la salle des fêtes
- Poursuite des travaux de reconstruction de l'éclairage public
- Travaux de réfection des sépultures du carré militaire 14-18
- Travaux de réfection du monument aux morts
- Acquisition des parcelles de terrain cadastrées section AH N°467 et 468 sises rue Henri Durre
- Travaux de réhabilitation du bâtiment de la chaufferie de l'église
- Travaux de réfection de trottoirs rue Jean Jaurès
- Aménagement d'un parcours santé au plan d'eau « Joseph SUCCI »
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Poursuite de l'installation de la vidéo protection

.../...

Le montant du remboursement du capital des emprunts s'élève à 54 000 €.
Détail de la dette :

EMPRUNTS EN COURS AU 01/01/2018

Table with 5 columns: NATURE DES TRAVAUX, MONTANT EMPRUNTE, CAPITAL RESTANT DÛ, MONTANT ANNUITE, DATE DERNIERE ANNUITE. Rows include TRAVAUX COURS DES ECOLES ET PMI, TRAVAUX VOIRIE RUES H. DURRE ET A. BRUNET, CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, and a TOTAL row.

L'autofinancement

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 55 000 €.

Elle couvre le remboursement de la dette en capital.

La commune bénéficiera en 2018 de fonds de concours de la CAPH d'un montant estimé de 119 100 € :

- 52 000 € de subvention exceptionnelle pour l'acquisition de 2 parcelles de terrain
- 28 900 € pour les travaux de mise en accessibilité du passage entre l'église et le presbytère
- 38 200 € pour les travaux de réfection de la façade sud de la salle des fêtes.

Concernant les travaux à la salle des fêtes, le Département du Nord a octroyé une subvention de 20 000 € au titre du programme « Villages et Bourgs ». Une aide au titre de l'aménagement des trottoirs sera sollicitée. Il est envisagé de refaire une portion de trottoir rue Jean Jaurès (RD 40).

Une demande de participation au financement d'un parcours santé au plan d'eau : a été déposée auprès des services de la Région Hauts de France.

Le montant du FCTVA devrait s'élever à 130 000 €. Il est calculé par rapport aux investissements réalisés en 2016.

Le montant des taxes d'aménagement inscrit est de 20 000 €. Le montant estimé par les services de la DDTM est de 49 596 € (courriel du 03/04/2018).

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales) sont inscrites à hauteur de 20 800 € et correspondent notamment à des transferts de frais d'études, à des reprises d'avances versées dans le cadre des marchés...

Cette note sera accessible sur le site internet de la ville.

Le Maire,
Jean-Paul RYCKELYNCK

